

Direction de l'académie
DASEN écoles-collèges
Affaire suivie par :
Florence MARY
Mél : ce.dasen1@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 04 octobre 2023

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames les inspectrices,
messieurs les inspecteurs
en charge des circonscriptions du 1^{er} degré
de l'Académie de Paris

23AN0164

Objet : Suivi et formation des non-titulaires et des néo-titulaires pour l'année scolaire 2023-2024

La démarche d'accompagnement de l'entrée dans le métier s'inscrit dans **une réflexion globale menée sur la formation des enseignants** : ainsi, la formation se conçoit comme un continuum entre la formation initiale, la formation continue et l'ensemble des situations où s'acquièrent et se renforcent des compétences.

Le professeur au XXI^{ème} siècle est un professionnel dont la qualité et l'efficacité reposent sur plusieurs dimensions, qui associent compétences professionnelles et qualités personnelles, et s'inscrivent dans la perspective d'un travail au sein de la communauté éducative. **Expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme de celle de la construction des savoirs par les élèves**, le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, les concepts et les démarches. **Il est à même de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage** riches de sens et de savoir pour tous les élèves. **Il suscite leur envie d'apprendre, de réfléchir et de progresser**, et contribue à développer leur esprit critique. **Utilisant à bon escient les outils et ressources pédagogiques, dont les outils numériques**, il leur propose des supports d'apprentissage de qualité.

Plusieurs voies sont possibles pour entrer dans le métier. Ces voies offrent à une diversité de publics la possibilité d'accéder à la responsabilité de classe : **étudiants en licence, en master MEEF 1, professionnels en reconversion, lauréats du concours, chaque public demande une attention différenciée en fonction des besoins de formation et d'accompagnement.**

1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT EN CIRCONSCRIPTION ET DANS L'ACADEMIE EN FONCTION DES DIFFERENTS PARCOURS D'ETUDIANT, DE STAGIAIRE, DE NON TITULAIRE

A. PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (L1, L2, L3 ARTS PLASTIQUES OU ANGLAIS).

Deux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) existent dans l'académie adossés à une licence d'arts plastiques (Lycée Claude Bernard, Université Paris I) ou une licence d'anglais (Lycée Edgar Quinet, Sorbonne University). Des cohortes d'étudiants de L1 à L3 effectueront des stages d'observation dans les classes de l'académie avec pour principes l'exigence d'ancrage de la formation professionnelle des futurs professeurs des écoles sur des situations concrètes d'enseignement ainsi que l'intérêt de diversifier les lieux de stages.

- Les étudiants sont recrutés dans le cadre de PARCOURSUP. Ils sont formés et suivis par leurs lycées et leurs universités. Les étudiants inscrits au lycée QUINET sont tutorés par des professeurs d'INSPE qui ne réalisent néanmoins pas de visites de terrain.
- Les étudiants sont accueillis en stage d'observation en école par des maitres d'accueil temporaire (MAT) dans les classes desquels se déroulent les observations.
- Lors du stage d'observation en école, le directeur ou la directrice s'assure de la qualité de l'accueil et de la présence de l'étudiant en signalant son absence le cas échéant à l'IEN de circonscription qui en avertit la DASEN et les lycées.

- L'activité de l'étudiant est celle d'une observation outillée de la classe, des pratiques, des élèves, lui permettant un premier contact avec le métier. Cette observation est préparée dans le cadre de leurs cours en lycée et en université
- Les maîtres d'accueil temporaire (MAT) sont sensibilisés aux exigences de la formation initiale de leurs futurs collègues, et sont choisis parce qu'ils sont expérimentés et capables d'exposer à de futurs enseignants leurs manières de faire, d'explicitier les démarches mises en œuvre dans leur enseignement et de présenter la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent.
- Le stage des étudiants en PPPE s'effectue en 3 vagues d'une semaine de stage dans chaque cycle de l'école primaire. Les étudiants sont donc a priori amenés à observer 3 classes différentes dans l'année.
- Les dates fixées par les lycées et les universités, sont :

Groupe de stagiaires	Lycée Claude BERNARD	Lycée Edgar QUINET
L1	- du 4 au 8 décembre 2023 - du 4 au 8 mars 2024 - à fixer	- du 13 au 17 novembre 2023 - du 5 au 9 février 2024 - du 27 au 31 mai 2024
L2	- du 4 au 8 décembre 2023 - du 4 au 8 mars 2024 - à fixer	- du 6 au 10 novembre 2023 - du 22 au 26 janvier 2024 - du 21 au 24 mai 2024
L3	- mobilité internationale	- pas d'étudiants concernés

B. PARCOURS DE PREPROFESSIONNALISATION (L2, L3 ou M1 et M2 AED « prépro »).

Le parcours de préprofessionnalisation s'intègre dans le cycle de formation universitaire de l'étudiant. L'exercice en école constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet, à travers la pratique graduée d'activités pédagogiques adaptées, une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

- Les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce parcours bénéficient d'entretiens préalables à une prise de fonction réalisés par les IEN et conseillers pédagogiques de l'académie afin de s'assurer de leur motivation et adaptation aux attentes des missions confiées.
- Les étudiants en parcours de préprofessionnalisation sont inscrits à l'université (Paris cité, Sorbonne nouvelle et Sorbonne Université en L2 et L3 ; en M1 et M2 ils sont inscrits en master MEEF à l'INSPE de Paris).
- Le directeur ou la directrice d'école s'assure de la qualité de l'accueil et de la présence de l'étudiant en licence en signalant son absence à l'IEN de circonscription qui en informe la DASEN.
- En master, l'étudiant dans le cadre de sa contractualisation est placé en responsabilité de classe, sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN de circonscription. Toute situation d'absentéisme récurrent est signalée à la DASEN.
- Les L2 et L3 AED prépro sont accompagnés dans le cadre d'un tutorat. Ils ont comme tuteur le directeur, la directrice de l'école ou bien le professeur ou la professeure travaillant à temps partiel, titulaire de la classe. Ce tutorat est rémunéré. Ils ont également un référent dans chaque université.
- Les M1 et M2 AED prépro sont également accompagnés dans le cadre d'un tutorat mixte. Leurs tuteurs sont les directeurs et directrices d'école d'application (DEA), pour l'académie, et des formateurs de l'INSPE pour l'université. Le tutorat des DEA est rémunéré.
- Un accueil individuel en circonscription est organisé pour ces étudiants afin de leur faire rencontrer l'équipe de circonscription, appui indispensable à leur prise de fonction et à leur bonne connaissance du système éducatif et à son fonctionnement, notamment hiérarchique.
- En L2 et L3, les étudiants sont amenés à observer la classe de façon outillée. Ils peuvent intervenir ponctuellement sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur titulaire de la classe. En L3, une intervention dans les activités pédagogiques complémentaires (APC) est possible.
- En M1 et en M2, ils effectuent 8h hebdomadaires de service en responsabilité : ils conduisent la classe en pleine responsabilité une journée par semaine en complément d'un enseignant à temps partiel (6h en classe) et effectuent des actions de remplacements en cohérence avec leur emploi du temps et peuvent participer à des temps

d'observation, de réunion et de concertation à l'école en cohérence avec leur emploi du temps universitaire à l'INSPE.

- Les tuteurs et tutrices les guident dans la prise en charge progressive de leurs missions pédagogiques et dans l'acquisition progressive des compétences professionnelles nécessaires au bon exercice des missions confiées. Ils interviennent dans la planification, l'organisation de l'activité, le développement des apprentissages et pour toute question relative au bon déroulement des heures de présence réalisées en école. Ils conseillent les AED prépro dans leur préparation et leur conduite de classe, les accompagnent pour effectuer des choix pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des élèves. Les tuteurs les aident à participer à la vie de l'école et au suivi des élèves.
- Par le biais de la direction d'école et des tuteurs, l'IEN s'assure attentivement du bon déroulement de l'action de l'AED, de son inclusion dans l'équipe de l'école, de son assiduité et de prise en charge de la classe et des élèves. En cas de difficultés des étudiants M1 et M2 en responsabilité, un accompagnement renforcé peut leur être proposé en lien avec l'INSPE.

C. PARCOURS DE MASTER MEEF 1, PREMIERE ET DEUXIEME ANNEE

Le master MEEF a un double objectif, par la formation et la recherche : préparer aux concours de recrutement et préparer au métier d'enseignant, en visant l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation. Le master MEEF articule des enseignements théoriques et pratiques avec un ou plusieurs stages d'observation et de pratique accompagnée et un stage en alternance (stage en responsabilité). La formation professionnelle est sanctionnée par l'obtention du diplôme national de master MEEF et se poursuit ensuite dans le cadre de la formation continue des personnels de l'enseignement et de l'éducation.

- La formation des étudiants M1 et M2 MEEF est assurée par l'INSPE de Paris.
- Les étudiants en M1 MEEF bénéficient d'un accompagnement de stage à l'INSPE mené par les PEMF de l'académie.
- Leur stage d'observation et de pratique accompagnée est d'une durée annuelle de 6 semaines, fractionnée en trois fois deux semaines, dans des classes préférentiellement de cycle différent. Ce stage se déroule dans des classes de maîtres d'accueil temporaire. Cet accueil est rémunéré.
- Les étudiants M1 MEEF bénéficient également de trois ateliers de pratique professionnelle par an dans des classes de PEMF.
- Les étudiants en M2 MEEF bénéficient d'un accompagnement de stage à l'INSPE mené par les PEMF de l'académie.
- Ils peuvent choisir de réaliser leur stage annuel de 12 semaines, soit en responsabilité de classe en étant M2 contractuel alternant (« M2 CT alt »), il complète le PEMF sur son temps de décharge ; soit en observation et pratique accompagnée en étant M2 en stage d'observation et de pratique accompagnée (« M2 SOPA ») dans la classe d'un PEMF en sa présence.
- S'ils sont M2 SOPA leur tutorat à l'INSPE est réalisé par un PEMF.
- S'ils sont M2 CT alt, leur suivi en classe est réalisé conjointement par un PEMF et par un professeur de l'INSPE.
- Les M2 CT alt sont affectés en complément de service d'un PEMF. Le temps de service des M2 CT alt est donc de 1/3 temps. Le PEMF de la classe d'affectation est le tuteur du M2 CT alt. Ce tutorat est rémunéré.
- Des points de situation et des bilans concertés entre tuteurs et circonscription sont réalisés régulièrement, en utilisant tous les canaux de communication.

Le suivi du stage en alternance peut, dans certains cas, nécessiter la mise en place d'un « accompagnement renforcé » (AR), dispositif destiné à aider les M2 contractuels en grande difficulté dans leur classe.

- Cette démarche doit garder un caractère exceptionnel, et ne doit pas concerner des étudiants, ayant des difficultés « normales » de débutants, lesquelles seront traitées au sein de l'UE1 à l'INSPE et par le binôme de tuteurs.
- Les motifs conduisant à la mise en œuvre d'un AR concerneront souvent une gestion de classe défaillante avec impossibilité de mettre les élèves au travail, voire une mise en danger des élèves. Dans ce cas précis, il est de la responsabilité des professionnels informés des difficultés du stagiaire (directeurs, tuteurs, PEMF, INSPE, conseillers pédagogiques) d'avertir l'IEN de circonscription et la DASEN. Ce signalement doit être effectué le plus rapidement possible, par écrit.

- Une fois averti, l'IEN prend contact en lien avec Monsieur Bouvier (directeur adjoint de l'INSPE) et Monsieur Coutellier (responsable de l'UE à l'INSPE) avec les tuteurs du stagiaire concerné (PEMF et INSPE), afin que soit mis en place conjointement un « dispositif d'accompagnement renforcé » formalisant les aides prévues : visites complémentaires, visite commune des deux tuteurs favorisant un regard croisé, apports théoriques ciblés par les tuteurs en fonction des besoins diagnostiqués, observation d'une classe de même niveau chez un PEMF ou un PE de la circonscription, aide à la construction d'outils et supports personnalisés, moments de dialogue et d'écoute, éventuel stage APP de remédiation.
- La DASEN est informée par écrit de cet accompagnement renforcé.
- Dans certains cas très exceptionnels, si la situation présente un risque avéré pour la sécurité des élèves et leurs apprentissages, l'IEN peut être amené à proposer à la DASEN de retirer le M2 CT alt de la classe, à titre conservatoire. Il rédige alors pour la DASEN un rapport circonstancié, formalisant les raisons de sa demande de retrait de classe. La DASEN statuera sur la suite à donner à cette situation.

D. STAGE DE TITULARISATION DES PROFESSEURS ET PROFESSEURS STAGIAIRES

Le parcours de formation des professeurs et professeurs stagiaires ayant été recrutés lors du concours est adapté en prenant en compte les parcours académiques et professionnels antérieurs, ainsi que les besoins identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé INSPE-rectorat. Il est constitué à partir d'une offre de formation conçue par l'INSPE et le rectorat.

La formation en responsabilité dans une classe prend des formes différentes selon que le professeur des écoles stagiaire est titulaire d'un Master MEEF ou pas.

- Les PES titulaires d'un master MEEF sont en responsabilité à 100% dans une classe (PES 100%) ; les PES titulaires d'un master autre que MEEF seront en responsabilité dans une classe à mi-temps (PES 50%) dans une alternance 3 semaines 3 semaines avec des cours à l'INSPE.
- Des PES ayant eu une expérience en classe de plus de 18 mois peuvent également être placés en responsabilité dans une classe (PES 100%).
- Les PES sont suivis et accompagnés principalement par les PEMF, les professeurs de l'INSPE pour ceux se formant en alternance et les CPC pour ceux qui ont la classe en pleine responsabilité.
- Le cadre de cet accompagnement est défini par l'académie de la façon suivante : chaque PES bénéficie d'une visite de « courtoisie » permettant la prise de contact avec les PEMF et les conseillers pédagogiques. Durant l'année, les PES à 50% bénéficient de quatre visites conjointes de PEMF et de professeurs de l'INSPE. En cas de besoin, ils peuvent être visités par les CPC dans le cadre d'un protocole d'accompagnement renforcé. Les PES 100% bénéficient de deux à trois visites de PEMF et une visite de CPC. Des visites complémentaires peuvent être prévues en cas de difficultés. Un rapport se concluant par un avis défavorable à la titularisation doit comporter des arguments précis et factuels sur la manière de servir ne convenant pas aux attentes.
- A mi-parcours (en décembre), chaque IEN de circonscription effectue avec les tuteurs et les conseillers pédagogiques un bilan du déroulement du stage pour les PES affectés dans sa circonscription.
- À tout moment mais particulièrement au moment du bilan de mi-parcours, le suivi attentif du stage peut nécessiter la mise en place d'un « accompagnement renforcé » (AR), dispositif destiné à aider les stagiaires en grande difficulté dans leur classe.
- Les motifs conduisant à la mise en œuvre d'un AR concerneront souvent une gestion de classe défailante avec impossibilité de mettre les élèves au travail, voire une mise en danger des élèves. Dans ce cas précis, il est de la responsabilité des professionnels informés des difficultés du stagiaire (directeurs, tuteurs, conseillers pédagogiques) d'avertir l'IEN de circonscription. Ce signalement doit être effectué le plus rapidement possible, par écrit.
- Une fois averti, l'IEN prend contact en lien avec Monsieur Bouvier (directeur adjoint de l'INSPE) et Madame Lagrula (responsable du DU) avec les tuteurs du stagiaire concerné, afin que soit mis en place un « dispositif d'accompagnement renforcé » formalisant les aides prévues : visites complémentaires, visite commune des deux tuteurs favorisant un regard croisé, apports théoriques ciblés par les tuteurs en fonction des besoins diagnostiqués, observation d'une classe de même niveau chez un PEMF ou un PE de la circonscription, aide à la construction

d'outils et supports personnalisés, moments de dialogue et d'écoute, éventuel stage APP de remédiation. La DASEN est informée de cet accompagnement renforcé par écrit.

- En aucun cas, le PES ne doit être relevé de sa classe sans que la DASEN et l'INSPE ne soient informés de la situation de difficultés.
- Dans certains cas très exceptionnels, si la situation présente un risque avéré pour la sécurité des élèves et leurs apprentissages, l'IEN peut être amené à proposer à la DASEN de retirer le PES de la classe. Il rédige alors pour la DASEN un rapport circonstancié, formalisant les raisons de sa demande de retrait de classe. La DASEN statuera sur la suite à donner à cette situation.
- Pour les PES à 100%, c'est l'IEN qui propose ou non la titularisation du PES, en relation avec les tuteurs au Recteur en argumentant leur proposition à partir d'un rapport de synthèse final. Pour les PES à 50%, l'IEN propose un avis sur la titularisation du PES, le directeur de l'INSPE propose également un avis au Recteur en argumentant leur proposition à partir d'un rapport de synthèse final. L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, qui détermine les compétences à acquérir tout au long de la carrière et à un niveau suffisant au titre de l'année de stage.
- Cette responsabilité engage l'IEN à effectuer des visites d'inspection afin de consolider cette proposition, pour les PES repérés en difficulté.
- Les IEN doivent également effectuer des visites d'inspection pour les stagiaires ayant été renouvelés.
- Un jury académique d'évaluation du stage présidé par la DASEN représentant le recteur, examine chaque situation individuellement. Le jury entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Le fonctionnaire stagiaire doit avoir accès, à sa demande, à son dossier d'évaluation. Un procès-verbal est établi à l'issue des délibérations. Il est signé par le président du jury académique avec mention obligatoire de son identité et de sa qualité de président.

E. PARCOURS DE PROFESSEURS DES ECOLES CONTRACTUELS

Les professeurs contractuels recrutés par l'académie sont conduits à prendre en charge des classes de façon ponctuelle dans le cadre de remplacements ou sur des périodes plus longues allant jusqu'à l'entièreté de l'année scolaire.

- L'accompagnement et le suivi des professeurs contractuels (PEC) est assuré conjointement par la circonscription qui est chargée du suivi de son action pédagogique et éducative et par l'académie.
- Un accueil individuel en circonscription est organisé pour chaque PEC afin de lui faire rencontrer l'équipe de circonscription qui sera un appui indispensable à sa prise de fonction.
- Chaque nouveau professeur contractuel est visité avant la fin de la période d'essai, par un membre de l'équipe de circonscription par laquelle il est suivi, qui rédige un avis argumenté sur l'opportunité de poursuivre le contrat. Les PEC dont le contrat est renouvelé ne doivent pas bénéficier de la visite de fin de période d'essai.
- Chaque nouveau contractuel bénéficie avant sa formation et sa prise en charge d'élèves de deux jours d'observation outillée dans une école désignée par l'IEN où l'accueil de ce nouveau personnel est particulièrement attentif. Cet accueil est organisé par la circonscription.
- Chaque professeur contractuel, nouvellement recruté ou non, reçoit trois visites de conseiller(e) pédagogique dans l'année. Ces visites sont des visites d'accompagnement, de conseil et de formation. Elles complètent la formation continue spécifiquement dédiée aux PEC et de l'assistance en ligne hebdomadaire assurée par les formateurs de l'académie. Les visites sont réparties sur l'année, une par période 1/2, 3 et 4.
- Les rapports de visite effectués par les CPC de la circonscription de rattachement du PEC sont systématiquement déposés dans l'application COMPAS et partagés avec l'IEN de la circonscription d'affectation. Ces rapports feront l'objet d'une lecture et d'un suivi attentifs de la part du rectorat afin de mieux orienter la formation proposée.
- La formation des PEC assurée par les formateurs académiques recouvre en totalité 54 heures : 18 heures d'animations pédagogiques et de formation continue en circonscription et 36 heures prises sur les temps d'APC dont les PEC sont exemptés. Dans le contexte de ces 36 heures, 14 heures sont dédiées à des modules concernant la conduite de classe assurés par les formateurs académiques : *concevoir une séance ; utiliser les ressources institutionnelles ; aménager l'espace classe dans un intérêt pédagogique ; structurer le temps au service des apprentissages ; gérer et inclure ; évaluer*. 10 heures scindées en modules de développement professionnel en

visioconférence de 2 heures complètent leur formation. Les heures restantes sont consacrées à des apports théoriques d'experts et des déclinaisons pratiques lors d'ateliers de conception des enseignements.

- Un parcours de formation en autonomie « Entrer dans le métier » leur est proposé sur la base du volontariat.
- Les 18 heures d'animations pédagogiques et de formation continue sont assurées par la circonscription d'affectation à l'année ou pour une longue durée du PEC ; si le PEC est « brigade », les 18h ont lieu dans la circonscription de rattachement administratif. Ces 18 heures de formation continue sont obligatoires et comprises dans le temps de service, hors présence des élèves. Elles se déclinent suivant les offres de la circonscription.
- Un PEC connaissant des difficultés, est immédiatement signalé à l'IEN par la direction d'école et les CPC. Il pourra bénéficier d'un parcours d'accompagnement renforcé (observations de classe et accompagnement renforcé) organisé par l'équipe de circonscription de suivi.
- En aucun cas, le PEC ne doit être relevé de sa classe sans que la DASEN ne soit informée de la situation.
- Dans certains cas très exceptionnels, si la situation présente un risque avéré pour la sécurité des élèves et leurs apprentissages, l'IEN peut être amené à proposer à la DASEN de retirer le PEC de la classe. Il rédige alors pour la DASEN un rapport circonstancié, formalisant les raisons de sa demande de retrait de classe. La DASEN statuera sur la suite à donner à cette situation.

F. PARCOURS DE FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS DES ECOLES TITULAIRES 1ERE ANNEE

L'accompagnement et le suivi des néo-titulaires 1ere année (T1) sont assurés par la circonscription de rattachement administratif ou la circonscription dans laquelle ils exercent à l'année. Leur formation est en grande partie prise en charge par l'académie.

- Un accueil individuel en circonscription est organisé pour chaque T1 afin de déterminer les points d'appui et les besoins de formation de chacun (auto- positionnement) avant la fin de la première période.
- Chaque T1 est visité et conseillé par les conseillers de circonscription au moins deux fois dans l'année.
- Si le T1 rencontre des difficultés professionnelles, il est possible d'organiser une journée d'observation dans une classe de même niveau ainsi que des visites supplémentaires. Si les difficultés perdurent, une visite de IEN pourra s'y ajouter. Ces visites sont des visites d'accompagnement, de conseil et de formation. Le premier rendez-vous de carrière n'aura lieu en effet qu'au 6eme échelon et fera l'objet d'une visite d'inspection.
- Le parcours de formation continuée des T1 leur est spécifique. Il est organisé dans le cadre des 18 heures pour une partie en circonscription pour 3 heures en mathématiques et 3 heures en français sous la forme de petites groupes composés de T1 afin de travailler sur leurs premières actions professionnelles dans les domaines fondamentaux. Ces petits groupes sont pris en charge par la circonscription. Une mutualisation entre circonscriptions est bien évidemment possible (par cycle ou niveau d'affectation par exemple).
- Six heures sont consacrées au développement de l'enfant et de ses capacités d'apprentissage grâce à un parcours M@gistere académique, et 6 heures sont dédiées à des formations disciplinaires au choix, assurées par les pilotes des missions académiques en EPS, EMC et histoire, EAC, Sciences, EDD et numérique.

1	6 heures de formation disciplinaire au choix du T1 :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Modalité d'inscription : Choix du domaine par le T1 à partir du formulaire envoyé par l'académie sur les boites académiques professionnelles des T1 avant le 15/10. Pas de démarche d'inscription en circonscription pour ce module. 	
	Formations disciplinaires sur la conception et la mise en œuvre des enseignements : programmes et enjeux, projets partenariaux, actions possibles, ...	<ul style="list-style-type: none"> • EPS (responsable académique Emmanuelle PIEVIC) • EMC (responsable académique Dominique LASSAGNE) • Histoire-Géographie (responsable académique Sandra SERALINI) • Numérique (responsable académique Yannick MELEUC) • EDD (responsable académique Corinne SCEUR) • Sciences (responsable académique Françoise SAMMUT) • Musique (responsable académique Fatiha HADDI) • Arts plastiques (responsable académique Stéphanie SARMIENTO-CABANA)
2	6 heures de formation commune à tous les T1 sur le développement de l'enfant et de ses capacités d'apprentissage :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Modalité d'inscription : inscription réalisée par l'académie. Pas de démarche d'inscription en circonscription pour ce module. 	

	Formation hybride prise en charge par l'académie	<i>Connaître l'enfant et son développement, mieux envisager les conditions d'un apprentissage réussi, sécuriser les élèves, ...</i>	Appui sur le parcours M@gistère DGESCO « Construire une posture d'enseignant sécurisant »
3	6 heures de travaux en groupes sur les enseignements fondamentaux, accompagnés en circonscription : Modalité d'inscription : inscription dans le plan de formation de la circonscription de rattachement.		
	Travaux en groupes accompagnés pour des analyses des premières expériences d'enseignement dans les domaines des fondamentaux.	<i>Exprimer des problématiques professionnelles d'entrants dans le métier et développer ses capacités d'analyses des situations d'enseignement dans un groupe de pairs accompagné par un professionnel de terrain. GT à mutualiser éventuellement entre circonscriptions par cycles.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 heures de Français et 3 heures de Mathématiques

L'accompagnement et le suivi des néo-titulaires 2ème année (T2) sont assurés par la circonscription où la quotité d'exercice est la plus importante.

- Chaque T2 bénéficie d'une visite de CPC et d'une visite finale de l'IEN de circonscription si possible. Cette visite finale n'est pas une visite de rendez-vous de carrière mais une visite formative. Elle sera donc potentiellement la seule visite d'IEN avant le premier rendez-vous de carrière.
- D'autres rencontres avec des formateurs pourront être réalisées à la demande du T2.
- Le parcours de formation des T2 est organisé dans le cadre des 18 heures en circonscription : 6 heures de formation en Mathématiques, 6 heures de formation en Français, 6 heures de formation commune à tous les T2 sur le développement de l'enfant et de ses capacités d'apprentissage (suite de la formation réalisée en T1).

Des T3 en situations particulières sont éventuellement concernés par ce suivi et cet accompagnement si en raison d'un congé ou de postes particuliers par exemple, ces T3 n'avaient pas eu de suivi en T2.

Pour chacune de ces catégories de personnels, les visites sont formalisées par un document spécifiquement dédié, harmonisé pour les visites réalisées pour les professeurs stagiaires, contractuels, néo-titulaires. La démarche visée correspond aux attentes du référentiel de compétences du professeur des écoles, notamment la capacité à être un praticien réflexif capable d'effectuer un retour analytique sur sa pratique :

- Étape 1 : pendant l'entretien, à l'issue de la visite, le formateur fait reposer les échanges avec le PE sur ce qui l'a interpellé à partir de constats problématisés. Des axes de réflexion et des pistes de travail sont identifiés et reliés aux compétences à acquérir.
- Étape 2 : le PE- rédige une courte synthèse de l'entretien en dégageant les priorités, les points positifs et les points à travailler. Ces différents points sont rattachés à des compétences identifiées. Il est attendu progressivement une analyse de pratique et des projections à court et moyen termes.
- Étape 3 : le formateur complète (ou modifie) et ajoute un compte-rendu d'observation, comprenant des recommandations, des pistes concrètes et des points de vigilance, ainsi que des références bibliographiques...
- Étape 4 : le PE prend connaissance du rapport et renseigne la partie « PRIORITÉS À TRAVAILLER ».

**La directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges**

**signé
Christelle GAUTHEROT**

Personnels	Lieux de stage ou d'exercice	Tutorat	Rémunération accessoire	Visites
PPPE	Classes de MAT	x		
AED prepro L2 et L3	École ou classe de titulaire	DE ou PE titulaire de la classe	800 € par AED suivi par an	
AED prepro M1 et M2	Complément de service de PE à 80%	DEA	800 € par AED suivi par an	PEMF
M1	Classes de MAT	PEMF	150 € par stage de 6 semaines et par stagiaire	
M2 SOPA	Classes de PEMF	PEMF		
M2 Contractuel alternant	Complément de service de PEMF (1/3 temps)	PEMF + PINSPE	800 € par tutoré par an	• 1 visite PEMF
PES 50% parcours d'adaptation	En binôme et en alternance 3 semaines/3 semaines	PEMF+PINSPE		• 4 visites conjointes PEMF PESPE, 1 visite CPC
PES 100% parcours d'approfondissement ou consolidation	Classe en pleine responsabilité	PEMF		• 2 à 3 visites PEMF puis 1 visite CPC
T1	Classe en pleine responsabilité	CPC		• 2 visites CPC au moins
T2	Classe en pleine responsabilité	CPC		• 1 visite CPC et 1 visite IEN si possible • Visites supplémentaires à la demande
PEC	Classe en pleine responsabilité	CPC		• 1 visite CPC/IEN (avant la fin de la période d'essai) • 3 visites CPC (période 1 ou 2, 3 et 4) • Accompagnement renforcé en cas de difficultés